

# Le contrat de professionnalisation

Le contrat de professionnalisation est un contrat de travail incluant une formation en alternance.

Il favorise l'insertion ou la réinsertion professionnelle des jeunes et des adultes demandeurs d'emploi par l'acquisition d'une qualification.  
Il permet à l'entreprise de renforcer et de dynamiser son équipe par l'embauche (en CDD ou CDI) d'un jeune ou d'un adulte souhaitant accéder à une qualification reconnue et acquérir une expérience professionnelle durable.

## )) Pour qui ?

- Pour les jeunes âgés de 16 à 25 ans révolus.
- Les demandeurs d'emploi âgés de 26 ans et plus

**Avantages pour le salarié :**

- ⇒ Une qualification professionnelle
- ⇒ Une formation prise en charge
- ⇒ Une rémunération
- ⇒ Une expérience professionnelle

## )) Qu'est ce que le contrat de professionnalisation ?

- C'est un contrat de travail de droit commun.
- C'est un CDD ou un CDI de 6 à 12 mois qui peut être étendu à 24 mois par la branche professionnelle.
- Il comprend une formation d'une durée variable de 15% à 25 % de la durée du temps de travail.
- Les actions de professionnalisation comprennent la formation, l'accompagnement et l'évaluation.

## )) Quelles entreprises ?

- Tous les employeurs assujettis au financement de la formation professionnelle continue à l'exception de l'Etat, des collectivités locales, et de leurs établissements publics à caractère administratif.
  - Les entreprises privées, les associations, les mutuelles, les coopératives, les établissements à caractère industriel et commercial.
  -
- L'entreprise doit vérifier que le projet de contrat est compatible avec les accords de branche (OPCA).**

**Avantages pour l'employeur :**

- ⇒ Allégement de certaines charges sociales et patronales
- ⇒ Prise en charge des frais de formation
- ⇒ Aide à l'embauche, au tutorat...
- ⇒ Le salarié n'entre pas dans l'effectif de l'entreprise

## )) Quelle rémunération ?

La rémunération est variable en fonction de l'âge du salarié et de la qualification\* :

Qualification inférieure au bac professionnel ou titre ou diplôme professionnel de même niveau **	Qualification égale ou supérieure au bac professionnel ou titre ou diplôme professionnel de même niveau ***	Exonération / Aide
De 16 à 20 ans révolus	55% du SMIC ou MC	65% du SMIC ou MC
De 21 à 25 ans révolus	70% du SMIC ou MC	80% du SMIC ou MC
Plus de 26 ans	100% du SMIC ou 85% du MC	Application de l'allègement des charges patronales sur les bas et moyens salaires (Loi Fillon).
DE + 26 ans (bénéficiant de l'ARE)	100% du SMIC ou 85% du MC	Application de l'allègement des charges patronales sur les bas et moyens salaires (Loi Fillon) + Versement d'une aide forfaitaire de 200,00 € (maxi 2 000,00 €).
DE plus de 45 ans	100% du SMIC ou 85% du MC	Exonération des cotisations patronales d'assurances sociales (maladie, maternité, invalidité, vieillesse décès) + aide supplémentaire de 2 000,00 €

(Le taux de rémunération change le premier jour du mois qui suit l'anniversaire du jeune)

MC : Minimum conventionnel

\* Ces éléments peuvent être modifiés par l'accord de branche dont relève l'entreprise.

\*\*Tous les diplômes inférieurs au niveau IV ainsi que les baccalauréats généraux ne donnent pas lieu à l'augmentation de la rémunération de 10 points.

\*\*\* Tous les diplômes supérieurs au niveau IV donnent lieu à l'augmentation de 10 points.

## )) Comment embaucher en contrat de professionnalisation ?

Une démarche concertée entre l'entreprise, l'OPCA et le GRETA

1.L'entreprise adresse le contrat à l'OPCA 5 jours, au plus, après le début du contrat.

2.L'entreprise signe avec le GRETA une convention de formation professionnelle (à joindre en annexe au contrat).

3.L'OPCA émet un avis sur le contrat et décide de la prise en charge des frais de formation.

4.L'OPCA transmet à la DIRECCTE le contrat pour enregistrement dans les 20 jours.



**Ne pas oublier d'effectuer la déclaration préalable à l'embauche auprès de l'URSSAF.**

**Pour toute information, merci de contacter**

**GRETA LILLE METROPOLE - Centre Gaston Berger au 03 20 49 39 39**  
**alternancegastonberger@live.fr**